



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
4/LCCE/81

18 décembre 2003

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

Objet: Etudes sur la Question UIT-R 269/4 intitulée "Besoins de spectre et caractéristiques techniques et d'exploitation de terminaux d'utilisateurs (VSAT) pour systèmes mondiaux par satellite à large bande"

L'Assemblée des radiocommunications (AR-03), a approuvé la nouvelle Question UIT-R 269/4 intitulée "Besoins de spectre et caractéristiques techniques et d'exploitation de terminaux d'utilisateurs (VSAT) pour systèmes mondiaux par satellite à large bande".

Au cours des 10 dernières années, on a enregistré de grands progrès dans les infrastructures de télécommunication d'un grand nombre de pays en développement, qui font désormais face aux réalités d'une "communauté mondiale en ligne". Malgré le rôle dynamique joué par le secteur des télécommunications dans le développement économique et social de ces pays, le problème de la "fracture numérique" subsiste encore. Il est de plus en plus urgent de trouver des solutions pour réduire cette fracture et il faut, pour ce faire, demander la participation de l'industrie mondiale des télécommunications, en insistant en particulier sur l'extension des services dans les pays en développement. Dans ce contexte, la Question UIT-R 269/4 est censée avant tout servir le point de départ à des études, au sein de l'UIT-R, dans un domaine particulièrement important, à savoir, renforcer l'accès à large bande dans les pays en développement.

La question de l'importance des études concernant les systèmes à satellites à large bande mondiaux pour l'utilisation d'applications Internet a été examinée à la CMR-03 et a été reprise en partie au point 1.19 de l'ordre du jour de la CMR-07. L'accent est mis dans ce contexte sur la réduction de la fracture numérique grâce à la fourniture d'un accès Internet à haut débit aux pays en développement, par l'intermédiaire de terminaux à satellite de coût modique, tout en tenant compte de la nécessité de desservir les communautés éloignées et faiblement peuplées.

La Question a été confiée à la Commission d'études 4 par l'AR-03. Compte tenu de son importance, les Présidents de la Commission d'études 4 et des Groupes de travail 4A et 4B recherchent, conjointement avec le BR, les moyens d'entamer les études nécessaires. La Question a pour principal objectif d'étudier les aspects qui traitent de la fourniture, dès que possible, d'un accès Internet à haut débit pour les pays en développement, à un coût accessible. De nombreuses régions des pays en développement sont fortement peuplées mais se caractérisent par une densité démographique globale faible, un revenu par habitant peu élevé et un nombre limité de connexions de télécommunication de Terre. Le moyen le plus approprié de répondre à ces besoins pourrait peut-être consister à disposer de systèmes SFS à fréquence relativement élevée comme ceux qui ont été identifiés pour des applications HDFSS possibles. Il convient de noter que la première session de la RPC-06 a confié la responsabilité des études de l'UIT-R au titre du point 1.19 de l'ordre du jour de la CMR-07 au Groupe de travail 4A, le Groupe de travail 4B comptant parmi les groupes associés à ces études.

Dans ces conditions, la présente lettre circulaire qui s'adresse aux membres de la CE 4 de l'UIT-R vise à les encourager à effectuer des études pour donner suite à la Question UIT-R 269/4, l'objectif étant de progresser le plus possible dans les travaux avant les réunions groupées de la CE 4 qui auront lieu en avril 2004.

Le texte de la Question UIT-R 269/4 est reproduit dans l'Annexe 1.

V. Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et des Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Annexe 1

QUESTION UIT-R 269/4

Besoins en spectre et caractéristiques techniques et d'exploitation de terminaux d'utilisateurs (VSAT) pour systèmes mondiaux par satellites à large bande

(2003)

L'Assemblée des Radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) l'article I(d), paragraphe 6 de sa Constitution (Genève, 1992), l'UIT a notamment pour objet «de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunications à tous les habitants de la planète»;
- b) la Résolution 71 (Minneapolis, 1998) concernant le Plan Stratégique de l'Union pour la période 1999-2003, notamment son Objectif 2 visant à « encourager la connectivité mondiale à l'infrastructure mondiale de l'information (GII) et à la participation mondiale à la société mondiale de l'information;
- c) la Résolution 71 (Rév.Marrakech, 2002) concernant le Plan stratégique de l'Union pour la période 2004-2007, notamment son Objectif 2 visant à « contribuer à la réduction de la fracture numérique internationale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), en facilitant la pleine interconnexion et la pleine interopérabilité des réseaux et des services, afin d'encourager la connectivité mondiale, en jouant à cette fin un rôle de premier plan dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et en tenant compte des conclusions pertinentes qu'aura dégagé ce Sommet »;
- d) la Résolution 37 (Istanbul, 2002) et la Résolution 129 (Marrakech, 2002) en ce qui concerne la réduction de la fracture numérique;
- e) la Résolution 113 (Marrakech, 2002) relative à la contribution de l'Union travaux du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);
- f) le rôle que la technologie de télécommunications par satellite peut jouer pour accélérer la disponibilité de services Internet à haut débit, dans les pays en développement, y compris dans les pays les moins avancés, dans les pays en développement enclavés ou insulaires ainsi que dans les économies en transition;
- g) que les réunions ministérielles régionales pour la préparation du SMSI ont toutes dûment reconnu le lien étroit entre la disponibilité d'une infrastructure à large bande à grande échelle et l'amélioration de la prestation de services publics vitaux d'éducation, de santé, au commerce et à l'accès en ligne à l'information gouvernementale en ligne et commerce;
- h) que la nature internationale des services à satellites gagne à être soutenue par une plus grande harmonisation internationale d'utilisation des fréquences, des politiques d'accès aux marchés ainsi que des standards ouverts et inter opérables pour les équipements terminaux d'utilisateurs;
- j) que pour des raisons d'exploitation à l'échelle mondiale et d'économie d'échelle, il est souhaitable de s'entendre sur des paramètres de systèmes communs sur les plans techniques, de l'exploitation et des fréquences;

k) que l'Union joue un rôle important dans la promotion du développement mondial des télécommunications et qu'à cette fin, elle coordonne les efforts visant à garantir son harmonisation,

décide que la question suivante devrait être étudiée

- 1** Quelles sont les besoins en fréquences pour la fourniture, sur une base mondiale des services Internet à haut débit ?
 - 2** Quelles sont les bandes de fréquences pouvant être identifiées à court, moyen et long terme pour la fourniture des services Internet à haut débit?
 - 3** Quelles sont les caractéristiques techniques et d'exploitation pouvant faciliter la production en série d'équipements de terminaux d'utilisateurs (VSAT) simples et à coût abordable?
-